



Animateur
du Groupe "espaces urbanisés"
d'Ecophyto en Auvergne
Maître d'ouvrage et maître d'œuvre
des actions de PHYT'EAUVERGNE

LETTRE N°08
du 15 décembre 2016

ECHO DES JARDINS

AUVERGNE - RHÔNE-ALPES



Cette lettre "l'Echo des jardins" est rédigée et diffusée dans le cadre du plan ECOPHYTO en Auvergne - Rhône-Alpes.

Elle a pour but de diffuser tout au long de l'année des informations sur l'actualité liée au jardin, des informations techniques, et permet également de relayer des initiatives locales...

Vous pouvez vous abonner gratuitement à cette lettre, la diffuser autour de vous et même devenir contributeur !

Si vous représentez une collectivité, c'est pour vous l'occasion de diffuser cette lettre à vos administrés et de les informer sur la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires !

Un agenda vous permet dès à présent de connaître et faire connaître les événements locaux liés au jardin. Vous retrouverez l'ensemble des événements qui seront mis à jour sur l'agenda du site internet : www.mieux-jardiner.fr / rubrique Auvergne

DANS CETTE LETTRE

- **Des initiatives locales :**
Vers le "zéro phyto" dans les espaces publics
- **Conseils techniques :**
La biodiversité, alliée du jardinage au naturel ! (2)
- **Et dans nos assiettes ?**
Recette du jardin



Annoncez vos manifestations
et retrouvez toutes les dates
sur le site www.mieux-jardiner.fr
ou par téléphone : 04 73 42 16 68

Vers le "zéro phyto" dans les espaces publics

La réglementation prévoit, à partir du 1er janvier 2017, l'interdiction d'utilisation par les collectivités de la plupart des produits phytosanitaires chimiques sur les espaces publics ouverts au public (voiries, espaces verts...).

De nombreuses collectivités ont anticipé cette échéance, et se sont engagées dans des démarches d'amélioration et de réduction (voire de suppression) d'utilisation de ce type de produit.

Dans notre région Auvergne-Rhône-Alpes, deux démarches permettent aux collectivités d'être accompagnées techniquement vers cet objectif : la charte d'entretien des espaces publics pour la partie Auvergne et la charte régionale d'entretien des espaces publics : objectif zéro pesticide dans nos villes et villages pour la partie Rhône Alpes. Ces deux démarches, soutenues par des partenaires financiers publics, sont portées par la FREDON Auvergne, la FREDON Rhône-Alpes et la FRAPNA.

A ce jour, 612 collectivités (187 en Auvergne, 425 en Rhône-Alpes) sont engagées dans ces démarches dans la région, et 51 d'entre elles ont atteint le but ultime du "Zéro phyto" (26 en Auvergne, 25 en Rhône Alpes).

Pour voir les communes engagées :



En Auvergne : www.entretien-espaces-publics.fr

En Rhône-Alpes :

http://carto.georhonealpes.fr/1/croppp_charte_zna.map



Pour réduire ou supprimer leur utilisation de produits phytosanitaires, les collectivités se tournent vers de nouvelles solutions d'entretien :

- Utilisation de matériel de désherbage alternatif
- Utilisation de couvre-sols
- Végétalisation (enherbement, ou fleurissement)
- Acceptation de la végétation spontanée

Les nouveaux aménagements tiennent également de plus en plus compte de l'entretien qui en découlera.

5 clips vidéo humoristiques et pédagogiques expliquent par l'image et par des témoignages variés ces différentes solutions mises en place par les collectivités.

N'hésitez pas à les partager avec vos amis !



Vidéos disponibles sur Youtube en playlist sur la chaîne de la FREDON Auvergne

Utilisation libre de droits uniquement dans son intégralité et limité à la région Auvergne-Rhône-Alpes



<https://www.youtube.com/playlist?list=PLDbFwge5896jA8cC2m-mxVuxQLRLDYf8i>

Clips vidéo créés par la FREDON Auvergne avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuse attribués au financement du plan ECOPHYTO

! Les jardiniers amateurs sont encouragés, eux aussi, à s'intéresser et à se tourner vers des techniques de jardinage au naturel. En effet, la majorité des produits phytosanitaires de synthèse seront retirés de la vente au 1er janvier 2019. D'ailleurs, à partir de ce 1er janvier 2017, ces produits ne seront plus en libre-service mais uniquement délivrés par un conseiller-vendeur. **C'est le moment d'apprendre à jardiner au naturel !**



La biodiversité, alliée du jardinage au naturel (2) : les oiseaux.

Pour faire suite à l'article de l'Echo des Jardins n°7 ("Les Insectes auxiliaires")

Cet article est rédigé à partir d'informations issues des sources suivantes :

- www.lpo-auvergne.org
- www.ornithomedia.com
- www.terrevivante.org



L'hiver est la saison d'observation des oiseaux dans les jardins. Certains, venus de contrées lointaines, s'arrêtent dans nos latitudes pour y passer l'hiver. D'autres sont présents sous nos climats en toutes saisons. Les accueillir au jardin permet non seulement de les observer, mais aussi de les maintenir dans notre environnement. Les oiseaux sont des maillons importants de la biodiversité, et par ailleurs, ce sont des acteurs incontournables de la régulation des ravageurs ! A titre d'exemple, une famille de mésanges consomme de l'ordre de 10 000 chenilles, durant les trois semaines que compte la période de nourrissage de la jeune couvée !



Les sites de nidification naturels sont parfois devenus rares, ce qui peut constituer un obstacle à la reproduction des oiseaux de nos jardins. Par ailleurs, la période hivernale est une période durant laquelle la nourriture se fait plus rare, en particulier dans les espaces anthropisés (*modifiés par l'homme*) qui ne répondent pas forcément aux besoins alimentaires des oiseaux. Vous pouvez aider les oiseaux à s'installer dans votre jardin, en leur proposant des nichoirs, et en leur assurant de l'alimentation au long de l'année, et particulièrement durant la période hivernale.

Les nichoirs

QUAND les installer ?

Il est préférable d'installer des nichoirs à oiseaux dès l'automne. Certains oiseaux les utilisent comme gîtes en hiver, tandis que d'autres les repèrent pour s'installer au printemps suivant. Dans tous les cas, les installer avant le mois de mars pour en espérer l'occupation à la nouvelle saison.

OU les installer ?

Les nichoirs seront installés sur un mur pour les nichoirs semi-ouverts, dans une haie ou contre un tronc pour les nichoirs type boîte-aux-lettres, dans un endroit calme, à une hauteur supérieure à 1,5 mètres, à l'abri des prédateurs. Il est conseillé d'orienter le trou d'envol à l'abri des vents dominants, préférer l'orientation vers l'Est ou le Sud Est. Incliner légèrement le trou d'envol vers le bas, afin de tenir l'intérieur du nichoir à l'abri des intempéries.

Il vaut mieux éviter de placer les nichoirs contre des troncs recouverts de mousse, ainsi que contre des hêtres (dont le tronc est humide).

Le nichoir sera solidement fixé, à l'aide d'un fil de fixation (par exemple un fil électrique gainé), et l'on disposera des morceaux de bois entre le fil et le tronc afin de ne pas blesser l'arbre.

Il faut également localiser les nichoirs dans des sites où il y aura de la nourriture naturelle à proximité (afin d'éviter que les parents ne fassent des déplacements trop importants).



QUEL TYPE DE NICOIR installer ?

Le type de nichoir à installer dépend de l'espèce d'oiseau que l'on souhaite accueillir. En effet, certaines espèces d'oiseaux nécessitent une forme de nichoir spécifique (forme, mais aussi diamètre assez précis du trou d'envol...).

Il est possible d'acheter les nichoirs, de nombreux modèles sont proposés dans les magasins spécialisés tels que les jardinerie. Il est aussi possible de les construire soi-même, des plans de construction sont disponibles sur internet. Attention, dans ce deuxième cas, ne pas utiliser de bois traité ou de colle chimique, qui constituent des risques d'empoisonnement. Le sapin ou le peuplier sont des essences qui résistent bien à l'humidité, et une épaisseur de 15 à 20 mm permettra une bonne isolation. Attention, le bois ne doit pas être raboté à l'intérieur et doit rester rugueux pour que les oiseaux puissent s'agripper aux parois.

L'ENTRETIEN du nichoir

Chaque année, après la saison de reproduction (à partir de septembre ou octobre), retirer l'ancien nid et nettoyer le nichoir : brosser l'intérieur du nichoir avec une brosse métallique. Si besoin, pour détruire d'éventuels parasites, passer un coup de chalumeau ou badigeonner le nichoir à l'essence de thym ou de serpolet. Si nécessaire, et afin d'en assurer l'étanchéité, on pourra également lasurer l'extérieur du nid (et uniquement l'extérieur) avec de l'huile de lin ou de la cire d'abeille (ou autre produit utilisé pour l'entretien des ruches).

Un livret très instructif et bien illustré pour construire ou installer un nichoir à oiseaux est téléchargeable sur le site internet de la LPO (Ligue de protection des oiseaux) :

www.lpo-auvergne.org/sites/default/files/documents/telecharger/livret_nichoires.pdf



www.lpo-auvergne.org/agir-avec-la-lpoconseils-pratiques/nichoires

L'alimentation des oiseaux

En hiver, les oiseaux peuvent avoir besoin de soutien pour s'alimenter car leurs ressources alimentaires "naturelles" (graines laissées sur pied dans les cultures, baies dans les arbustes...) sont parfois plus rares en raison de techniques agricoles modernes ou de l'anthropisation des espaces.

De même, il est important de les aider à s'abreuver pendant l'hiver, en effet l'eau peut être difficile à trouver lors des grands froids.

Quand les nourrir ?

Commencez à les nourrir à l'arrivée des grands froids. Lorsque le nourrissage a commencé, il est important de le faire à fréquence régulière, par exemple tous les matins. N'arrêtez pas de les nourrir brusquement avant le retour des beaux jours si vous les avez habitués à votre soutien. Et à l'inverse, pensez bien à stopper le nourrissage et à enlever les mangeoires au retour des beaux jours, afin de ne pas les rendre trop dépendants de votre aide, et de ne pas entraîner de carence chez les oisillons.



Le saviez-vous ? Les oiseaux ont un régime alimentaire qui peut différer selon les saisons. Par exemple la mésange, bien connue dans les jardins, est essentiellement insectivore pendant la saison de reproduction, et majoritairement granivore et frugivore pendant l'hiver.

Que leur donner ?

Différents types d'aliments pourront être donnés aux oiseaux, en fonction du régime alimentaire des espèces présentes.

- des aliments riches en lipides et donc en énergie seront très appréciés par de nombreux oiseaux :
 - la graisse : margarine, beurre, saindoux, suif, lard non salé, nature ou en mélange avec des graines.
 - les graines de tournesol : non salées, non grillées
 - les cacahuètes : non salées et non grillées, décortiquées ou en coques.
 - les fruits secs : noisettes, noix, amandes décortiquées voire concassées
- des petites graines sont indispensables aux passereaux à bec fin (rougegorge, accentueur mouchet...) : millet, avoine, coquelicot... ou des flocons d'avoine



- du maïs concassé, du blé, de l'orge
- des fruits : pommes, poires pour les merles et grives, noix de coco fraîche pour les mésanges, raisins secs.
- des vers de farine pour les insectivores (rouge-gorge, accentueur mouchet, troglodyte, roitelets...). (Leur élevage se pratique dans un petit terrarium contenant du son humidifié.)

Mais aussi, n'oubliez pas de **mettre à leur disposition de l'eau**, surtout lors des périodes de gel, elle peut alors être très difficile à trouver.

Certains aliments ne doivent leur être donnés qu'**en petites quantités**, comme des gourmandises : les pommes de terre cuites (appréciées des merles et grives, geais...), le riz ou les pâtes cuites (pour les tourterelles, les moineaux), les miettes de pain ou de gâteau.

Enfin certains aliments **ne doivent en aucun cas être distribués** aux oiseaux, car il peuvent être dangereux pour eux :

- ☒ les aliments salés
- ☒ le pain sec ou les biscottes, les déchets de pâtisserie, la noix de coco desséchée, qui gonflent et provoquent des troubles digestifs
- ☒ le lait
- ☒ les larves de mouches (asticots), très résistantes et pouvant perforer l'estomac des oiseaux
- ☒ les grains de lin ou de ricin qui sont toxiques.

Pendant la belle saison, la nourriture "naturelle" assurera l'alimentation des oiseaux. Afin que votre jardin soit accueillant pour les oiseaux, vous avez toutefois un rôle à jouer !

Évitez l'utilisation des produits phytosanitaires, qui peuvent présenter une toxicité vis-à-vis des oiseaux, mais aussi qui éliminent les proies qui constituent leur alimentation.

Favorisez la biodiversité dans votre jardin, en y installant des plantes variées, locales, attirant ainsi nombre d'insectes et produisant des baies ou des graines tout au long de la saison.

Attention ! Certains mélanges de graines, comprenant notamment des graines de tournesol, peuvent contenir également des graines d'ambrosie (plante allergène pouvant provoquer des allergies de fin d'été, contre laquelle la lutte est obligatoire).

En effet l'ambrosie est une plante adventice de cultures, et peut se retrouver dans la récolte. Écartez ces graines (tamisage) si vous en détectez dans le mélange et détruisez-les.

Une attention particulière devra être portée au printemps prochain sous la mangeoire, afin de surveiller l'absence de cette plante (et de l'arracher le cas échéant : plants à laisser sur place).

Pour en savoir plus :

www.ambrosie.info

Experte en Auvergne :

Pascale TARRADE (FREDON Auvergne)

www.fredon-auvergne.fr/-Lutte-contre-l-ambrosie-.html



graines et plant d'ambrosie



Recette du jardin

Cuisiner en utilisant toutes les parties comestibles de chaque plante, transmettre le goût des fruits, légumes et herbes ordinaires et/ou oubliées en respectant le rythme des saisons, voici le but de cette rubrique.

Ainsi, l'Association A.N.I.S. Etoilé (Approche globale de l'alimentation : Agriculture, Nutrition, Interculturel et Solidarité) vous propose une recette avec les derniers légumes de l'automne en y associant des châtaignes fraîchement ramassées. Une idée originale pour ces fêtes de fin d'année !



Tarte des saveurs d'Automne

(pour 4 personnes)

- 400 g de courge musquée
- 250 g de potimarron
- 250 g de farine
- 125 g de beurre
- 100 g de châtaigne
- 1 oignon
- 25 cl de crème fraîche
- 1 panais
- 1 betterave rouge
- 1 carotte
- sel et poivre

Recette

1. Laver et émincer finement l'oignon.
2. Peler et couper la courge et le potimarron en tous petits morceaux. Les faire revenir avec les oignons à la poêle. Saler et poivrer.
3. Pendant ce temps, préparer la pâte en mélangeant la farine, le beurre et un peu d'eau. Etaler la pâte et la passer au four 5 à 10 min
4. Eplucher et couper la carotte, le panais et la betterave en très fines lanières et les faire revenir à la poêle.
5. Faire cuire les châtaignes dans de l'eau bouillante. Quand elles sont cuites, les peler et les émietter.
6. Mélanger ensuite les châtaignes avec l'ensemble des légumes.
7. Passer au four en rajoutant la crème environ 20 min à 180°.



L'écho des jardins

Financeurs



Etablissement public du ministère chargé du développement durable



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Rédaction

FREDON Auvergne - www.fredon-auvergne.fr
avec la participation de A.N.I.S. Etoilé - www.anisetoile.org

Crédit photos

FREDON Auvergne, web